



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PAYS HÔTE



SECURISATION DU RELAIS DE LA FLAMME

DOSSIER DE PRESSE - 17 MAI 2024



SOMMAIRE

- 1. UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE POUR ASSURER LA SECURITE DU RELAIS DE LA FLAMME.....4**
- 2. LA SECURISATION DE L'ETAPE AU MONT-SAINT-MICHEL ET DE LA CEREMONIE D'ALLUMAGE DU CHAUDRON.....6**
- 3. DES MOYENS SPECIAUX MOBILISES SUR L'ENSEMBLE DU RELAIS DE LA FLAMME.....9**
- 4. LES MESURES DE POLICE ADMINISTRATIVE PRISES DANS LE CADRE DU PASSAGE DU RELAIS DE LA FLAMME OLYMPIQUE.....11**
- 5. CONSEILS ET RECOMMANDATIONS POUR PROFITER DE L'EVENEMENT.....13**

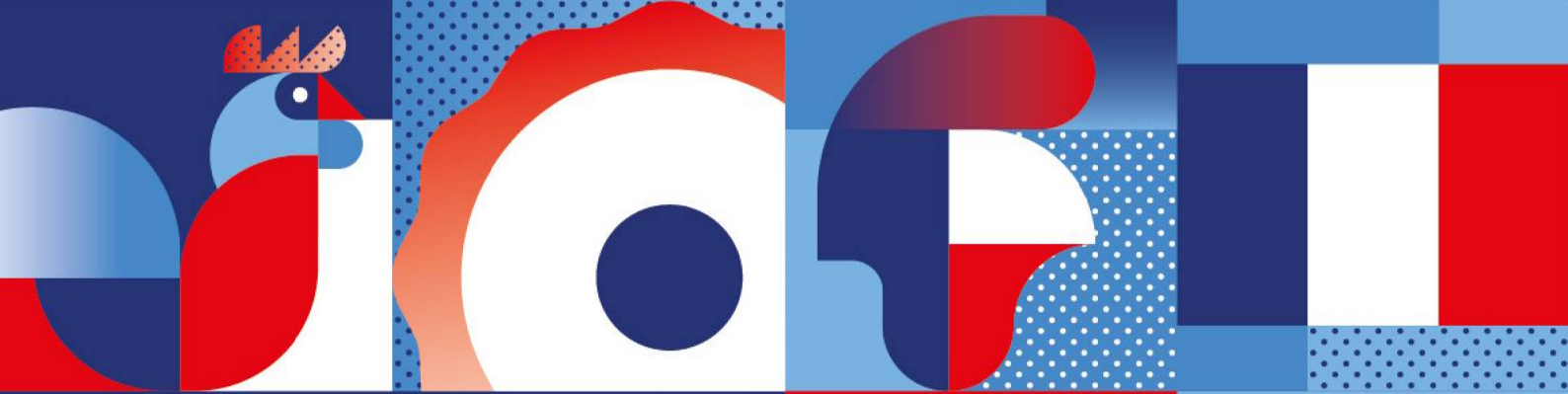
Vendredi 17 mai, à deux semaines du passage du Relais de la Flamme Olympique, le préfet de la Manche a fait le point sur les dispositifs de sécurité déployés avec les forces de sécurité intérieure et les représentants des collectivités. Après son arrivée le 8 mai à Marseille et son passage dans plusieurs départements, la flamme olympique sera le vendredi 31 mai dans la Manche où environ 100 porteurs anonymes ou connus du grand public se relayeront tout au long du parcours dans le département, jusqu'au Mont-Saint-Michel pour la cérémonie du Chaudron.



Vendredi 31 mai, son parcours la mènera dans la Manche sur un parcours d'environ 20 kilomètres à travers les villes de :

- **Cherbourg-en-Cotentin**
de 8h20 à 8h35
- **Saint-Vaast-la-Hougue**
de 9h50 à 10h10
- **Saint-Lô**
de 11h20 à 12h05
- **Sainte-Mère-Eglise**
de 12h25 à 12h45
- **Granville**
de 15h05 à 16h00
- **Villedieu-les-Poêles-Rouffigny**
de 16h10 à 16h30
- **Le Mont-Saint-Michel**
de 18h20 à 19h20 pour la cérémonie du Chaudron

Les services de l'État sont mobilisés depuis de nombreux mois pour l'organisation générale et la sécurité de cet évènement, en lien avec les collectivités concernées, le Comité organisateur des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP) et le Comité national pour la Sécurité des Jeux (CNSJ), qui relève du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.



1.

**UNE MOBILISATION
EXCEPTIONNELLE
POUR ASSURER
LA SECURITE DU
RELAIS DE LA FLAMME**

Une **bulle de sécurité** est mise en place autour des relayeurs composés des gardiens (policiers et gendarmes nationaux) formés spécifiquement pour cette mission. Elle accompagnera le Relais pendant tout son parcours en France.

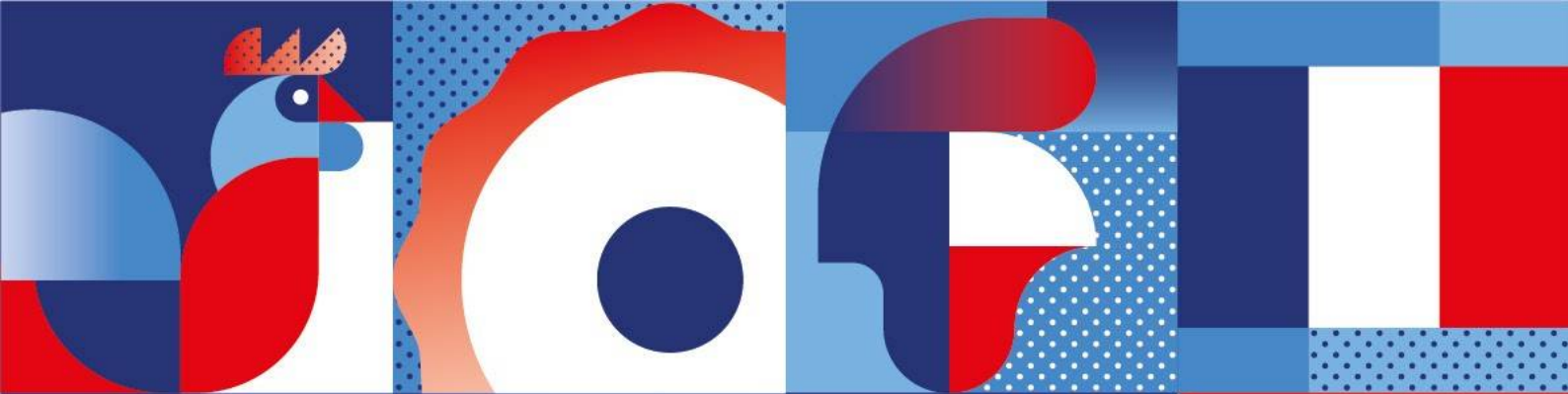


La sécurisation générale de l'itinéraire relève de l'autorité préfectorale en lien avec les services de l'État. Ces derniers sont chargés d'organiser, avec les communes concernées, la sécurisation du parcours, sur le bord des axes routiers traversés et fermés à la circulation le temps du passage, du point de départ de chaque étape, jusqu'à son point d'arrivée. Il s'agit d'un dispositif similaire à ce qui peut être fait pour le Tour de France.

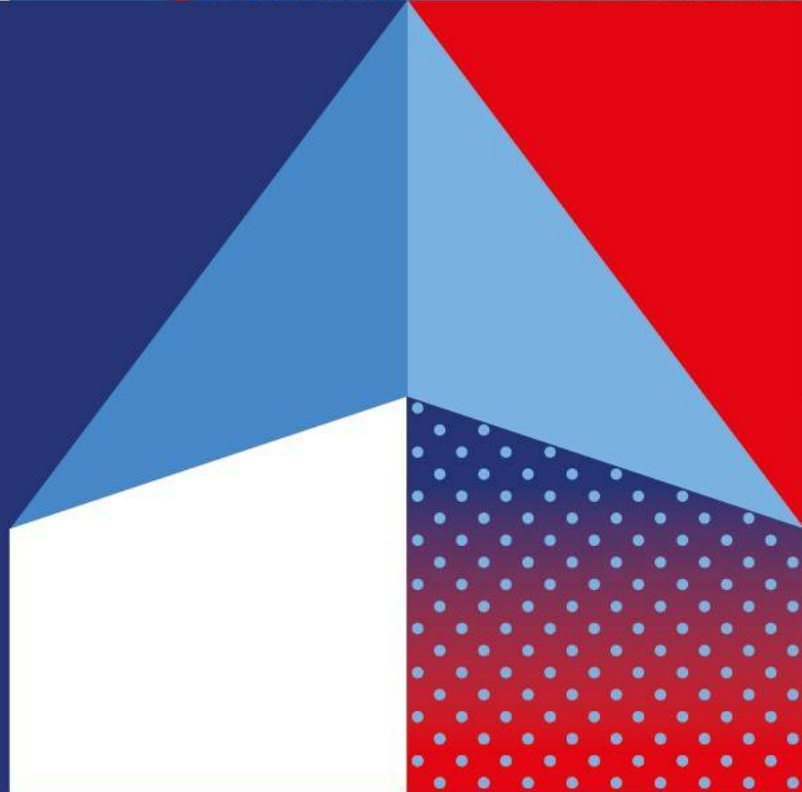
Sur l'ensemble des étapes du Relais, **1000 effectifs seront mobilisés** dont des policiers et gendarmes territoriaux, des unités de forces mobiles, des policiers municipaux des villes traversées, en étroite collaboration avec les forces de sécurité nationale, des sapeurs pompiers et secouristes, des associations de sécurité civile, des agents de sécurité privée, et des militaires de l'opération Sentinelle qui seront présents en appui des Forces de sécurité intérieure.



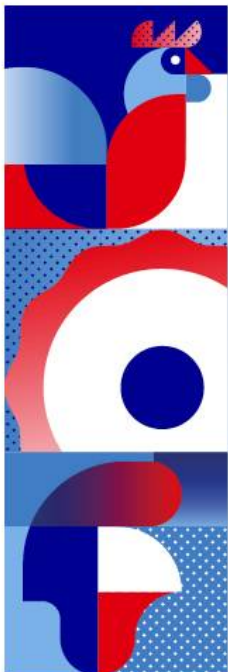
Test grandeur nature de sécurisation du relais de la flamme dans l'Aube - 2024 Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.



2.



**LA SECURISATION
DE L'ETAPE AU
MONT-SAINT-MICHEL
ET DE LA CEREMONIE
D'ALLUMAGE
DU CHAUDRON**



JOUR DE CÉLÉBRATION

Dispositif de sécurité

PAYS HÔTE



L'étape du Mont-Saint-Michel est susceptible d'attirer un grand nombre de spectateurs, la sécurité sera particulièrement renforcée avec près de **600 effectifs déployés pour la cérémonie d'allumage du chaudron** prévue place du barrage à 19h20.

La cérémonie d'allumage du chaudron fera également l'objet de mesures de sécurité particulières :

- pour le site de célébration située place du barrage et ouverte au public à partir de 15h30, un périmètre de sécurité avant l'ouverture de l'espace au public auprès duquel une liste d'objets interdits sera diffusée ;
- inspection, filtrage et palpation pour toutes les personnes qui souhaitent accéder au Mont-Saint-Michel ;
- un hélicoptère de la Section Aérienne de la Gendarmerie (SAG) et un drone de la gendarmerie seront déployés pendant toute la durée de l'événement.

Mont-Saint-Michel 18h20 → 19h20



Mont-Saint-Michel

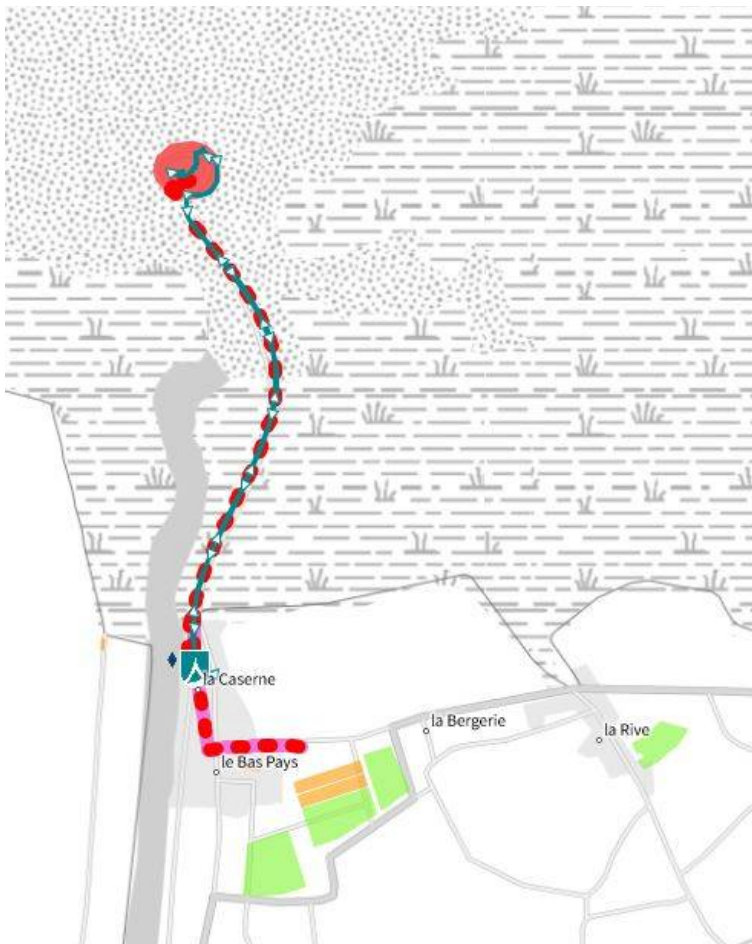
Stationnements

4 parkings dont un terrain aux Buternes à Ardevon contenant 1500 places seront mis à disposition du public pour permettre de stationner à proximité de l'arrivée de la flamme.



Carte interactive des restrictions de circulation dans les villes - Département de la Manche. Disponible sur manche.fr

Circulation

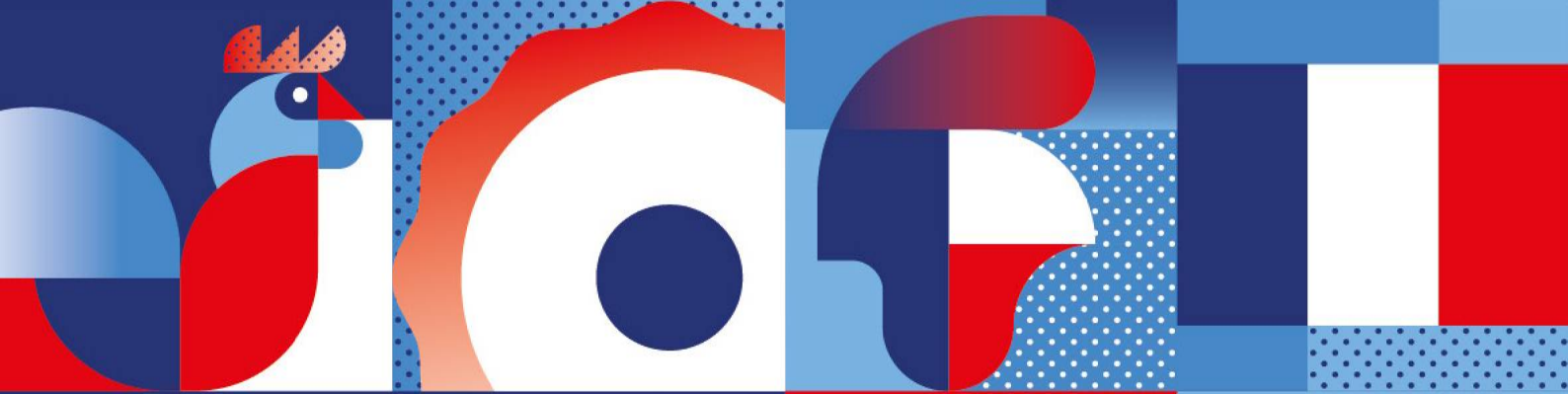


Carte interactive des restrictions de circulation dans les villes - Département de la Manche. Disponible sur manche.fr

- **Route de la digue** : rue fermée aux vélos du jeudi 30 mai 00h au vendredi 31 mai 00h ;
- **Montée au Poulain** : rue fermée au public de 10h à minuit le vendredi 31 mai (réservée aux secours) ;
- **Mont-Saint-Michel** : accès interdit au public le vendredi 31 mai de 14h à 20h ;
- **La Caserne** : rue fermée et stationnement interdit le vendredi 31 mai de 6h à minuit.

La liste des objets interdits sur le site de célébration

<p>Armes, objets tranchants et contendants <i>Weapons, sharps and blunt objects</i></p>	<p>Objets roulants <i>Rolling objects</i></p>
<p>Contenants (bouteilles en verre, boissons alcoolisées, aérosols) <i>Containers (glass bottles, alcoholic beverages, aerosols)</i></p>	<p>Objets encombrants (sacs > 70L, casques) <i>Bulky items (bags > 70L, helmets)</i></p>
<p>Revendications (bannières solides, hampes rigide...) <i>Demands (political banners, rigid poles...)</i></p>	<p>Électronique (lasers, mégaphones, drones) <i>Electronics (lasers, megaphones, drones)</i></p>
<p>Autres (instruments, animaux domestiques (sauf de service), engins pyrotechniques et explosifs, drogue) <i>Other (instruments, animals (except service animals), pyrotechnic and explosive devices, drugs)</i></p>	



3.

**DES MOYENS
SPECIAUX MOBILISES
SUR L'ENSEMBLE
DU RELAIS
DE LA FLAMME**

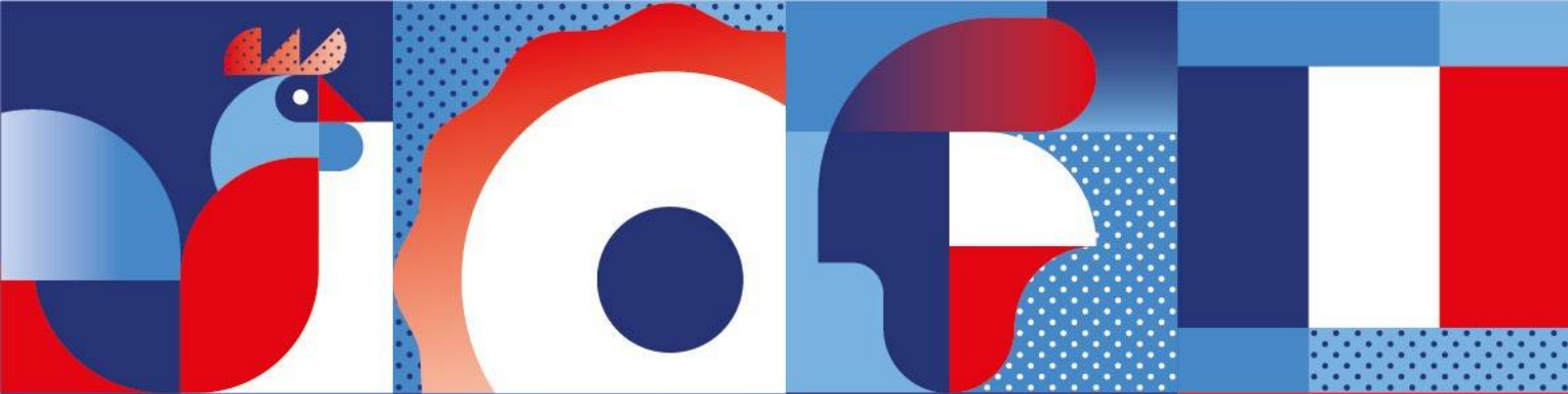
Préambule à l'ouverture des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le Relais de la Flamme est un grand événement festif. L'objectif est donc d'anticiper les risques pour assurer un niveau de sécurité optimal sans entraver la ferveur du public.

Pour cela, des moyens spéciaux sont mobilisés :

- Des Postes de Commandement Opérationnels (PCO) seront mis en place dans chaque ville étape et un Centre opérationnel départemental (COD) dirigera les opérations en préfecture avec l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, des services de santé, la police et la gendarmerie nationales, les services de l'État concernés et les représentants des collectivités (Conseil Départemental de la Manche, ENEDIS) ;
- les centres de secours de proximité seront renforcés, un moyen incendie sera pré-positionné dans la ville haute de Granville et un moyen nautique sera pré-positionné sur la plage verte à Saint-Lô ;
- des équipes cynophiles pour dépollution et des équipes de recherche d'explosif sur personne en mouvement sur le site de célébration au Mont-Saint-Michel.



Test grandeur nature de sécurisation du relais de la flamme dans l'Aube - 2024 Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.



4.

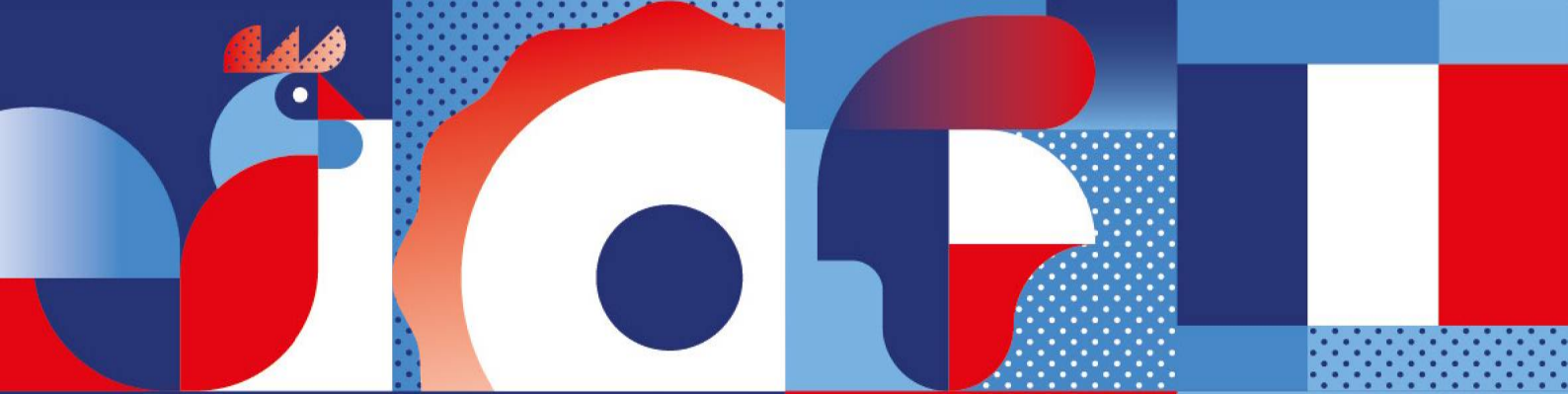
**LES MESURES
DE POLICE
ADMINISTRATIVE
PRISES DANS LE
CADRE DU PASSAGE
DU RELAIS DE LA
FLAMME OLYMPIQUE**



Dans le contexte de posture Vigipirate « Urgence Attentat » et afin d'assurer la sécurisation du parcours du relais de la Flamme Olympique le 31 mai 2024, le préfet de la Manche va prendre plusieurs arrêtés applicables sur l'ensemble du département pendant la durée de l'événement :

Interdiction :

- de survol de drone sur l'ensemble du parcours de la Flamme ;
- de port, de transport d'armes à feu, de munitions et tout objet pouvant constituer une arme par destination ;
- la vente, l'utilisation et transport par les particuliers d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques.



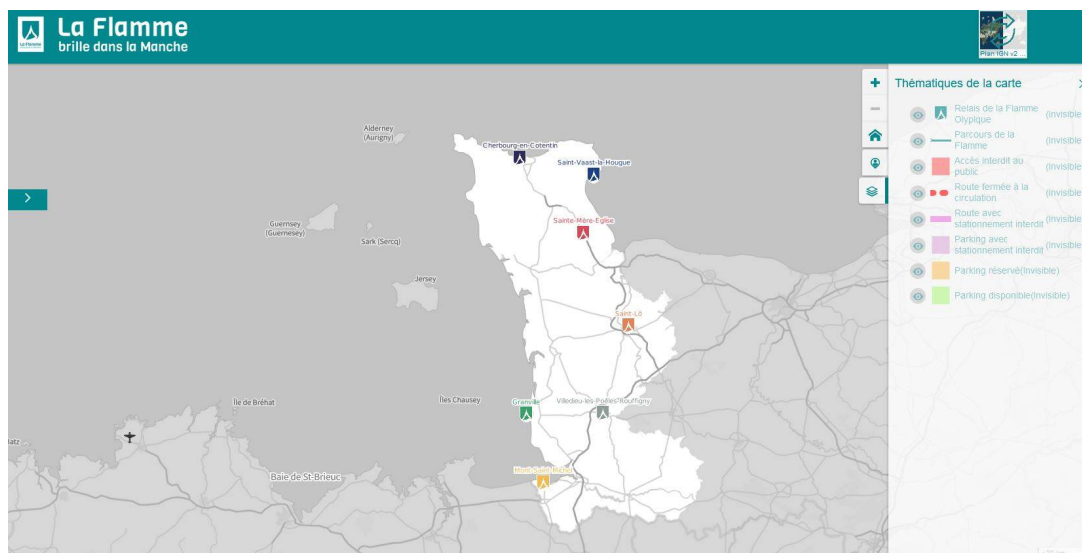
5.

**CONSEILS ET
RECOMMANDATIONS
POUR PROFITER
DE L'ÉVÉNEMENT**

Des mesures liées à la circulation ont été prises pour l'ensemble des communes traversées par le Relais de la Flamme :

- fermeture des axes routiers empruntés au moins 30 minutes avant le passage du Relais de la Flamme ;
- le stationnement de véhicules est interdit le long du parcours.

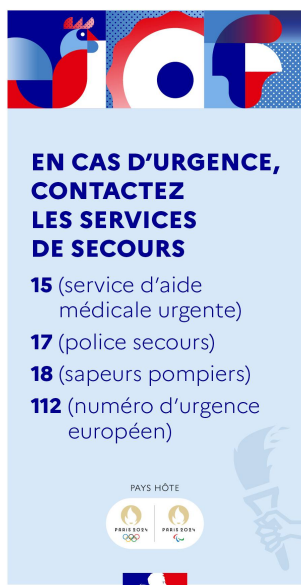
Les habitants des communes traversées sont invités à consulter le site internet de leur commune et la **carte interactive du Département de la Manche** pour prendre connaissance, en détails, des mesures prises.



Carte interactive des restrictions de circulation dans les villes - Département de la Manche. Disponible sur manche.fr

Afin de permettre à tous de célébrer cet événement et de profiter des festivités et des animations proposées, il est recommandé :

- d'anticiper son arrivée sur le site de célébration ;
- de privilégier les transports en commun ;
- de s'informer via les sources fiables (site et réseaux sociaux de la préfecture, du conseil département et des communes) ;
- de boire régulièrement de l'eau ;
- de ne pas accompagner le relais pour éviter les engorgements ;
- de jeter ses déchets dans les poubelles et containers prévus à cet effet ;
- en cas de forte chaleur ou de pluie : prévoir des vêtements adaptés et de quoi se protéger.



Liens utiles :

- Le parcours du Relais de la Flamme dans la Manche : <https://olympics.com/fr/paris-2024/relais-de-la-flamme-olympique/etapes/manche-le-mont-saint-michel>
- La carte des restrictions de circulation dans la Manche : <https://public.geomanche.fr/adws/app/5c25b5c1-f24e-11ee-8b18-93fe7d90c538/>
- Protéger la flamme : <https://www.interieur.gouv.fr/jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024/protoger-flamme>
- Garantir la sécurité des jeux : <https://www.interieur.gouv.fr/jeux-olympiques-et-paralympiques-de-paris-2024>



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
PREFECTURE DE LA MANCHE – BP 70522 – 50002 SAINT-LÔ
Demande de presse à pref-communication@manche.gouv.fr
Téléphone : 02 33 75 46 47

Demande d'accréditation à medias.relaisdelaflamme@paris2024.org